

---

# **A**nnexe II.2

---

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

---

L'agent rédige lui-même son rapport d'activité (1 à 2 pages maximum) concernant ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps. Ce rapport devra impérativement être accompagné d'un organigramme (notamment catégories A et B).

Signature de l'agent :

Fait à \_\_\_\_\_, le :

Signature du président, du directeur ou du recteur :

Date :